

# L'église fortifiée de Valère, à Sion, sera-t-elle assaillie par des "maisons-tours"?

Autor(en): **Laur, Ernst / Naef, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **51 (1956)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173586>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'ailleurs, tous les villages du Ceresio — ainsi que se dénomment les rives environnantes —, de Riva San Vitale à Campione, Melide et Carona, cette petite république haut perchée que protégeaient les Visconti, ont envoyé au loin des artistes sans nombre.

Pour qui a le privilège de pénétrer dans l'un des palazzi de Bissonne qui se serrent le long des ruelles étroites où seuls s'infiltrèrent les rayons du soleil couchant, les découvertes l'attendent: cheminées, plafonds, fresques admirables murmurent l'histoire des splendeurs d'antan, dont personne ne connaît plus les créateurs. Nul n'est prophète dans son pays; c'est à l'étranger qu'un jour ils s'identifieront peut-être. Les travaux interrompus par l'hiver reprennent de plus belle, sous la surveillance d'Emilio Ferrazzini; ils seront bientôt achevés.

Les récalcitrants, stimulés par le zèle des voisins, se décident à leur tour et Bissonne peut être fière. Restent les églises qui ne sont plus du ressort de la commune, mais de l'Administration ecclésiastique du Tessin. Leur cause étant portée au gouvernement, l'on est en droit d'espérer que les secours financiers ne tarderont pas et que bientôt se parachèvera la couronne.

D'après *Albert Mack*.

## *L'église fortifiée de Valère, à Sion, sera-t-elle assaillie par des « maisons-tours » ?*

*La colline de Valère avec son église est l'Acropole du Valais. Personne n'imaginait qu'une atteinte à ce lieu serait possible. Serait-il vrai que, à l'heure actuelle, plus rien n'est sacré?*

*Six gratte-ciel au pied de Valère, c'est plus qu'il n'en faut pour offenser le site fameux. Grâce aux photos des maquettes, mises à notre disposition, on peut mesurer le dommage qui résulterait du projet. L'article ci-après expose les raisons pour lesquelles ni le Heimatschutz ni le grand public ne peuvent l'approuver.*

*La Rédaction.*

« La presse romande s'est beaucoup émue, ces derniers temps, d'un projet de « maisons-tours » qu'un architecte valaisan se proposerait de construire à Sion.

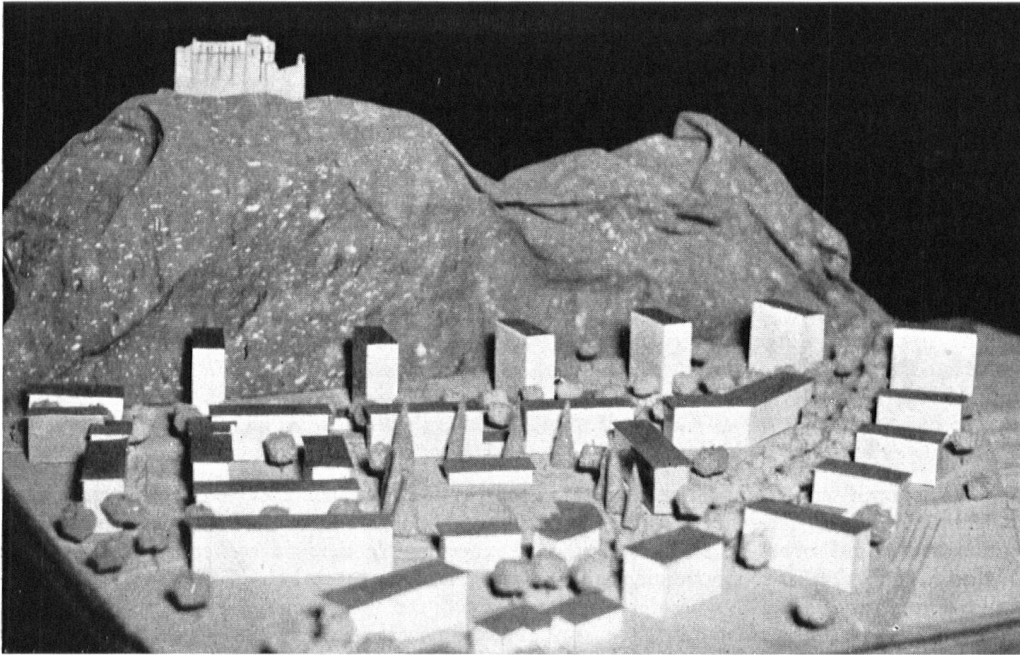
« On sait que les maisons-tours sont à la mode. Depuis les grandes réalisations de Le Corbusier, en particulier, tous les architectes qui se disent et se croient « modernes » rêvent d'attacher leur nom à des édifices de ce genre. La Chaux-de-Fonds, en particulier, se devait de suivre les indications de son illustre ressortissant. Les édifices du genre tour de Babel s'y sont multipliés.

« Il est certain que les demeures édifiées tout en hauteur offrent quelques avantages: lumière, soleil, espace... Vue aussi, pour les habitants des étages supérieurs du moins. Dénombre-t-on toujours les multiples désavantages qu'elles offrent? Et d'abord celui qui consiste à être lié à un ascenseur, donc à une panne de courant. On n'ose trop penser à ce que pourraient être des incendies, au trentième étage de l'une de ces maisons. Nos villes possèdent-elles des installations pouvant intervenir à de telles hauteurs?

« Il n'y a pas si longtemps, le monde entier, ou presque, était en guerre. Les avions sillonnaient notre ciel. A chaque alerte, nous devions gagner des abris souterrains. Voilà qui va être des plus simples dans des immeubles de quatre-vingts ou cent mètres de haut... Il est vrai qu'une guerre atomique pourrait simplifier toute chose...

« Mais revenons-en au projet de l'architecte de Sion. Lui aussi a rêvé d'attacher son nom à la première maison-tour du Valais. Après tout, c'est bien son droit. Et la plaine valaisanne, tout compte fait, ne se prête peut-être pas si mal à de telles expériences. Seulement, voilà, notre architecte a choisi l'emplacement le plus étranger qui se puisse concevoir à la réalisation d'un tel projet: le quartier de Sous-le-Scex, à savoir le pied de l'admirable colline de Valère, le pied sud, côté Rhône. Et c'est cela qui est absolument inconcevable.

« On nous dit, de plus, que cet architecte est justement l'auteur du plan d'extension de la ville, adopté il y a une dizaine d'années. Et ce même architecte avait



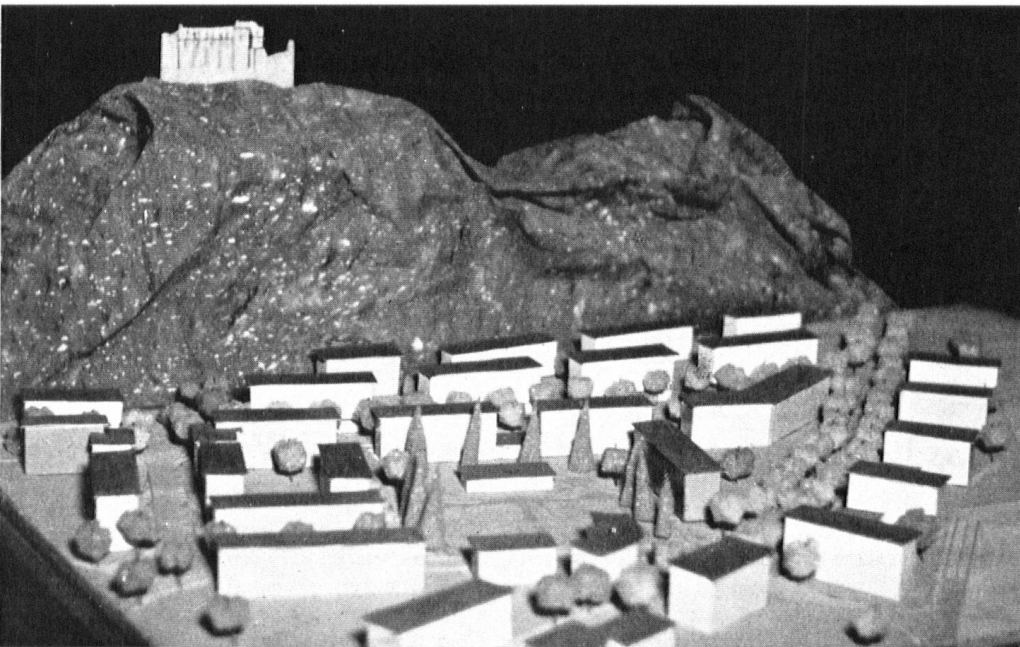
*Oben: Was mit Hilfe einer Ausnahmegenehmigung am Fuße des Sittener Kirchenhügels gebaut werden soll (siehe Text).*

*Darunter: Was nach Bauordnung möglich wäre. Ebenfalls unerfreulich, doch wenigstens nicht gar so schlimm. Beide Modellbilder wurden uns vom Bauamt der Stadt Sitten in freundlicher Weise zur Verfügung gestellt.*

*En haut: Ce qu'une dérogation légale permettrait d'édifier au pied de la colline de Valère.*

*En bas: Ce qu'autorise le règlement est à peine moins monstrueux.*

*(Maquettes obligeamment prêtées par la commune de Sion.)*



alors fixé à trois étages la hauteur des maisons à construire sous Valère. C'était bien logique. Cette merveilleuse colline de cent mètres de haut ne peut que souffrir de constructions édifiées à ses pieds parce qu'elle s'en trouve, en quelque sorte, rabaissée. Il faut la laisser aussi dégagée que possible afin que son échelle ne soit pas modifiée.

« Or, aujourd'hui, ce même architecte projette de construire six édifices de 11 étages, soit de 33 m. de hauteur. Les terrasses de ces immeubles atteindraient donc exactement le tiers de la hauteur de la colline. Il est évident que celle-ci s'en trouverait gravement atteinte.

« C'est donc avec raison que l'on s'alarme. Valère n'appartient pas seulement aux Sédunois, ni seulement aux Valaisans. *C'est l'une des merveilles de la Suisse, c'est l'une des merveilles du monde.* Ce sont tous les amis de la nature qui ont le droit de protester contre un projet qui porterait atteinte à l'un des trésors naturels

qu'aucun être sensible ne saurait méconnaître. Voilà pourquoi le Heimatschutz ne demeurera pas silencieux en cette affaire.

« Pour l'heure, une demande d'autorisation, nous dit-on en Valais, a été déposée auprès de la Commune de Sion dont les édiles semblent hésitants. A supposer que cette autorisation soit accordée, la législation valaisanne exige qu'une demande soit déposée auprès de la commission cantonale des constructions. Nous avons lieu de croire que cette commission sera ferme. »

\* \* \*

*Dans cette grave affaire qui met en jeu l'un des sites principaux de la Suisse, les organes administratifs de notre ligue nationale (secrétariat général, secrétariat romand, bureau technique) ont ouvert aussitôt l'enquête. M. Max Kopp, notre architecte-conseil, et M. Léopold Gautier se sont rendus à Sion le 24 juillet; grâce à la parfaite obligeance des autorités municipales, ils purent consulter les plans et maquettes d'un ensemble de six immeubles, au sud et à proximité immédiate de la colline de Valère. Du rapport de M. Kopp nous extrayons ce qui suit:*

« Ces maisons, en cet endroit, sont, à mon avis, tout à fait inacceptables. De l'ouest et dans la ville même, elles seraient, il est vrai, invisibles. Mais du sud et de l'est en revanche elles bouleverseraient l'aspect du site. Leur hauteur représente le tiers du rocher sur lequel s'élève l'église de Valère. Elles se trouveraient au pied même de la paroi rocheuse, séparées par des intervalles égaux, avec leurs longues façades perpendiculaires au rocher. Le caractère essentiel du site, qui est le contraste entre la ligne horizontale du terrain et la verticale de la paroi serait détruit. Les proportions seraient aussi faussées: l'église elle-même, au sommet, semblerait rapetissée par la présence, au-dessous, de ces blocs de dix étages.

« L'auteur du projet est M. l'architecte A. Perraudin. Dans la *Feuille d'Avis du Valais* du 20 juillet, M. Perraudin lui-même fait appel au Heimatschutz suisse et voudrait que « l'arbitrage » lui soit confié. Il faut, à mon avis, répondre à cette invite. »

*Nous faisons nôtre la proposition de M. Max Kopp. Notre ligue compte dans ses rangs beaucoup d'architectes éminents, qui certainement seraient prêts à examiner objectivement le problème. Il appartient aux autorités sédunoises de dire si une telle expertise leur paraît nécessaire.*

*Pour le Heimatschutz suisse:*

*E. Laur et H. Naef.*

## *Sechs Wolkenkratzer am Fusse von Tourbillon und Valère?*

Unsere Leser erinnern sich des Berichtes unseres Mitarbeiters Abbé Crettol über die wohlgelungene Restauration der ältesten Orgel Europas in der Kirche Valeria in Sitten. Man kann die Kirche Valeria auf ihrem Felsenhügel die Akropolis des Wallis nennen; niemand glaubte, daß ihr Anblick gefährdet werden könnte. Doch es scheint keine geweihte Stätte in unserem Lande mehr zu geben, die vor dem Ungeist der Zeit sicher ist. Über Nacht ist in Sitten der Plan aufgetaucht, am Fusse von Valère sechs 30 m hohe Wolkenkratzer aufzustellen, die den Anblick des Burghügels aufs schwerste beeinträchtigen müßten. Unser Bild, das uns vom städtischen Bauamt Sitten in freundlicher Weise zur Verfügung gestellt wurde, zeigt, was drohen würde, wenn der Plan zur Ausführung käme. Im nachfolgenden Bericht unseres Bauberaters Architekt Max Kopp wird dargelegt, warum das Projekt für den Heimatschutz unannehmbar ist.

»Mit der Leitung der Restaurierungsarbeiten am Stockalperschloß in Brig beschäftigt, habe ich am 24. Juli 1956 eine Fahrt ins Wallis mit einem Aufenthalt in Sitten verbunden. Ich wollte mir an Ort und Stelle eine Meinung bilden über das umstrittene Projekt für den Bau von sechs Hochhäusern am Südfusse des Valeriefelsens. Ich besichtigte das vorgesehene Bauareal, und ich besuchte das Bauamt der Stadt Sitten, wo man mir in sehr zuvorkommender Weise Pläne und Modell zum Studium überließ. Vor allem das Modell ließ mich zur vollen Überzeugung kommen, daß das Bauvorhaben aus Gründen des Landschaftsschutzes abzulehnen ist. Rechtlich würde das für die städtischen Behörden keine Schwierigkeiten bedeuten, da der Bau dieser Hochhäuser nur mit einer Ausnahmegenehmigung genehmigt werden könnte.

Es steht für mich außer Zweifel, daß diese Bauten an der vorgesehenen Stelle vollkommen unmöglich sind. Von Westen und von der Stadt her gesehen, werden sie allerdings nicht in Erscheinung treten. Aber von Süden und Osten verfälschen sie total den Aufbau der Gegend.